

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 08	
Votants : 11	
Pouvoirs : 3	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 22/03/2023	
Date d'affichage : 30/03/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Maryse FAVRE (pouvoir à S. NOZ), Céline CROSSMAN (pouvoir à C. COMBAZ),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Bernard PRAIZELIN et Benoît RICHERMOZ

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023/03/019 : Autorisation de signature de la convention d'intervention et de portage entre le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX ET L'EPFL – acquisition Cabinet Médical de Plan Peisey

Vu l'article L2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite conserver un cabinet médical sur son territoire ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX a réalisé une demande de portage auprès de l'EPFL de la Savoie, afin d'acquérir le Centre Médical, situé au sein de la station de PLAN PEISEY, sur le territoire de la Commune de PEISEY-NANCROIX.

Cet achat permet au SIVOM de maîtriser et de soutenir cette activité médicale au cœur de la station, essentielle pour le maintien de la population locale et le développement de l'offre touristique.

Une convention doit être passée entre le SIVOM et l'EPFL, afin de déterminer les conditions et modalités d'intervention, selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire, pour accompagner la politique foncière sur les secteurs déterminés, ainsi que les engagements de l'EPFL à cet égard et les engagements du SIVOM.

Il est demandé aux Conseils Municipaux de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX de se prononcer sur cette convention à intervenir ; Monsieur le Maire de PEISEY-NANCROIX sollicite ainsi son Conseil Municipal.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- APPROUVE l'exposé du Maire ;
- VALIDE la convention d'intervention et de portage à intervenir entre le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX et l'EPFL
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

